



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-14

Étaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzière (en visio)
Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visio)
Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas.

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours,
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources.

Était excusé :

Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours,

Objet : Accord-cadre relatif à l'achat de fourniture de matériels haute pression – Approbation des opérations et désignation du coordonnateur

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu la délibération n°2014-30 du 31 octobre 2014, autorisant la présidente à signer une convention constitutive d'un groupement de commandes d'union logistique inter services de secours dit « ULISS » regroupant des SDIS et d'autres entités nationales ou locales et leurs partenaires, opérateurs de la sécurité civile dans l'objectif d'optimiser leurs achats.

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant que suite aux objectifs fixés dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, le SDIS de l'Ardèche va acquérir des camions citernes feux de forêts équipés de pompes haute pression. Ce dispositif s'accompagnant de matériels spécifiques utilisés depuis de nombreuses années dans des départements de la zone sud.

Considérant que le groupement de commandes d'union logistique inter services de secours dit

« ULISS » met en place un accord cadre pour l'acquisition de matériels ha

Considérant que cet accord cadre à bons de commande comprend 8 lots :

Lots	Désignation
01	Acquisition de lances incendie à débit variable 20 à 150 litres/min et cônes mousse adaptés
02	Acquisition de lance incendie à débit variable 40 à 235 litres/minute
03	Acquisition de lances incendie à débit fixe 60 litres/minute
04	Acquisition de divisions mixtes 1 x 40 / 2 x 25 HP
05	Acquisition de pièces de jonction en 25 mm HP
06	Acquisition de tuyaux et manchons souples en 25mm HP
07	Acquisition de tuyau de lance sur dévidoir tournant en 25mm HP
08	Acquisition de motopompe relais avec raccords DSP PN 25 et nourrice de carburant

Considérant que le service technique et bâtiments propose l'adhésion aux lots 1 à 7.

Considérant que le SDIS de l'Hérault (SDIS 34) se propose d'être le coordonnateur pour le lancement de l'accord-cadre relatif à l'achat de fourniture de matériels haute pression.

Que le coordonnateur aura également en charge de :

- rédiger l'avis d'appel public à la concurrence et le dossier de consultation des entreprises (AE, CCAP, CCTP, bordereaux des prix, ...) établi en fonction des besoins qui ont été définis par chacun des membres ;
- organiser les opérations de consultation normalement dévolues au pouvoir adjudicateur (envoi aux publications, envoi des dossiers aux candidats, réception des plis de candidatures et d'offres, ...) ;
- analyser en liaison avec le SDIS 07 les offres des entreprises candidates ;
- convoquer la commission d'appel d'offres (en assurer le secrétariat) ;
- attribuer les accords-cadres ;
- informer les candidats du sort de leurs candidatures et offres ;
- signer les accords-cadres, et leurs avenants et les rendre exécutoire ;
- notifier les accords-cadres aux attributaires ;
- répondre, le cas échéant, aux contentieux précontractuels ;
- transmettre les copies certifiées aux membres du groupement pour permettre à chacun d'exécuter la partie le concernant.

Et que la CAO du coordonnateur sera compétente pour l'attribution des accords-cadres.

Considérant que l'exécution des accords-cadres, des éventuels avenants sera gérée par le service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche.

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement au chapitre 21 558 pour un montant global annuel estimé à 30 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le principe d'achat de fourniture de matériels haute pression nécessaires au SDIS de l'Ardèche par le biais du groupement de commandes d'union logistique inter services de secours dit « ULISS ».

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 007-280712001-20250312-2025_14-DE

- **DESIGNE** le SDIS de l'Hérault en tant que coordonnateur de l'acquisition de matériel haute pression,
- **APPROUVE** le procédé de consultation.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat



Groupement de commandes « ULISS » Désignation du coordonnateur pour l'achat groupé suivant :

Acquisition de matériels Haute Pression

M.....,
agissant en qualité de représentant du Pouvoir Adjudicateur
..... désigne :
Le SDIS de l'Hérault, représenté par Kléber MESQUIDA, Président de son
Conseil d'administration, comme coordonnateur du groupement de commandes
de l'union logistique inter services de secours dit « ULISS », pour l'achat
groupé portant sur l'acquisition de matériels Haute Pression.

Fait à

Le

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur,